

/FE.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°95-314 du 18 Octobre 1995

Chargeant Monsieur Georges A.G. GUEDOU,
Ministre des Travaux Publics et des
Transports de l'intérim de Monsieur
Aziadomé KOGBLEVI, Ministre de l'Envi-
ronnement, de l'Habitat et de l'Urbanis-
me pour compter du 11 Octobre 1995.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- la Loi N° 90-052 du 14 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
la Décision N° 91-042/HC/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
le Décret N° 95-183 du 23 Juin 1995 portant composition du Gouvernement ;

D E C R E T :

Article 1er. - Pour compter du 11 Octobre 1995, Monsieur Georges A.G. GUEDOU, Ministre des Travaux Publics et des Transports est chargé de l'intérim du Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme pendant l'absence de Monsieur Aziadomé KOGBLEVI.

Article 2. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 18 Octobre 1995

Pour le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement et par délégation,
le Ministre d'Etat, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense Nationale,



Désiré VIEYRA.

APPLIICATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CES 2 CSM 2 HAAC 2 MEDN 4 SGG 4 MEHU-MTPT
5 AUTRES MINISTRES 16 DEPARTEMENT 6 JOB 1.-